



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
12.02.2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BABAUX, GARCIA, TRUTINO, GONZALES, PAWLACZYK, Mr GALINIE, Mme THUEL, Mr PEYRONIE, Mmes KLIMEZACK-GIL, PELLEGRINI,

N° 19/19

Absents : Mr SOULA procuration à Mme TAFELSKI
Mr LEFERT procuration à Mr GRIALOU
Mme BENTATA-RAUCOULES procuration à Mr GUIRAUD
Mr GRIMAL procuration à Mr LE ROCH
Mr SAMATAN procuration à Mr MARTY
Mme ANGLES procuration à Mr FABRE
Mr DE GUALY procuration à Mme THUEL
Mme BALOUP, Mr CROUZET.

Secrétaire : Mr GUIRAUD.

Objet de la délibération

**FOURRIERE
AUTOMOBILE :
CHOIX DU MODE DE
GESTION**

Par délibération en date du 10 septembre 2018, le Conseil Municipal avait proposé de lancer une nouvelle consultation en vue de la délégation de gestion de la fourrière automobile sur le fondement de la procédure simplifiée prévue à l'article L 1411-12c du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au regard des caractéristiques du marché local et dans un souci d'une plus grande efficacité il est proposé de ne pas retenir la délégation de service public comme mode de gestion de service et de prendre en compte le besoin d'enlèvement, de transport, de gardiennage et de la restitution des véhicules mis en fourrière dans le cadre d'un marché public.

Adopté à l'unanimité

Considérant les articles L25 et R275 à R293 du Code de la Route,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à passer un marché public afin de prendre en compte le besoin d'enlèvement, de transport, de gardiennage et de la restitution des véhicules mis en fourrière.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 20 février 2019
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Départemental

